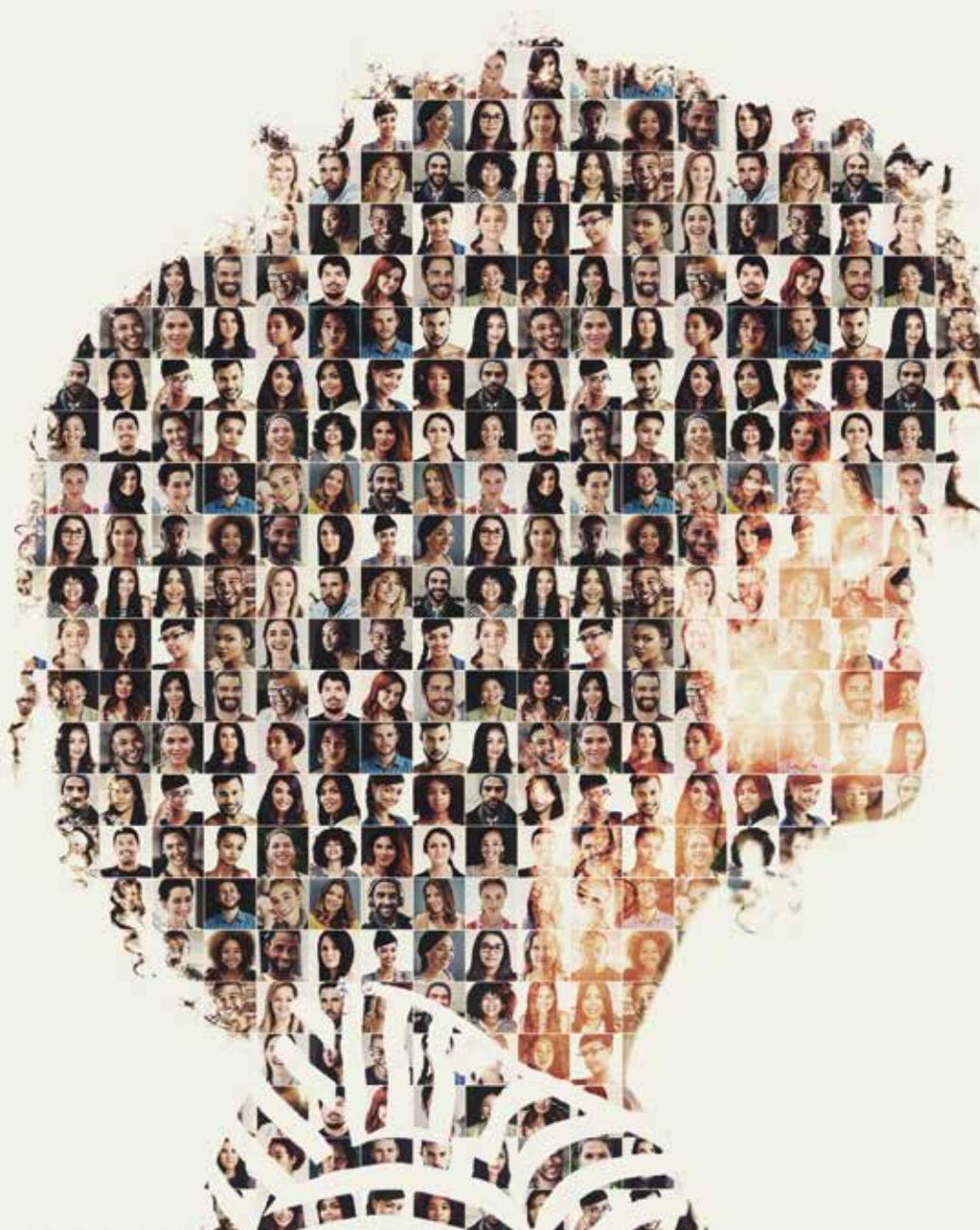


Position du Groupe S&D sur



L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES DROITS DES FEMMES

S&D

Groupe de l'Alliance Progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

AVANT-PROPOS

En tant que politiciens progressistes, nous sommes profondément conscients de la prédominance significative du sexisme et des discriminations qui entourent et façonnent les sociétés dans lesquelles nous vivons. Nous, les Socialistes et Démocrates au Parlement européen, voulons que cela change. Notre vision pour l'Europe est une vision féministe. Nous voulons la dignité pour tous, et nous considérons l'égalité entre les hommes et les femmes comme la base de la démocratie !

Nous n'admettrons pas que l'égalité des genres et les droits des femmes soient affaiblis, que ce soit par les gouvernements conservateurs et de droite, ou par des mouvements internationaux antidémocratiques. L'égalité des genres et les droits des femmes font partie intégrante de toute société démocratique, et en tant que tels, ils doivent être promus, sauvegardés et protégés.

Nous présentons cette position ainsi qu'une Charte sur les droits des femmes comme une feuille de route, une promesse et un engagement envers toutes les femmes et toutes les filles de l'Union européenne et au-delà. L'égalité des genres et les droits des femmes sont au cœur des politiques du Groupe S&D, et sont des priorités et des valeurs essentielles que nous nous efforçons de défendre, car nous savons que les sociétés où règne l'égalité des genres ne profitent pas seulement aux femmes. Ces sociétés sont plus heureuses, plus saines, plus sûres, plus équitables et plus prospères pour tous.



Helène Fritzon



Robert Biedron



Iratxe García Pérez



Maria Noichl



Evelyn Regner

Table des matières

Les droits des femmes et l'égalité des genres sont la base de la démocratie, pas la cerise sur le gâteau	05
La Charte européenne des droits des femmes	07
Battons les stéréotypes ! Une Europe sans discriminations	08
Mon corps, mes droits !	10
Renforcer l'indépendance économique des femmes	15
S'attaquer aux préjugés de genre en matière fiscale	20
Représentation à égalité des femmes	23
Mettre un terme au cycle de la violence	25
La perspective du genre favorise un avenir plus vert	28
Une transition numérique sensible au genre	31
Une politique étrangère féministe	32
Des politiques qui fonctionnent pour les femmes	36



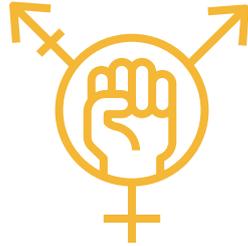
LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES GENRES SONT LA BASE DE LA DÉMOCRATIE, PAS LA CERISE SUR LE GÂTEAU

En tant que Socialistes et Démocrates au Parlement européen, nous voulons que tous vivent dans la dignité, et nous considérons l'égalité des genres comme la base de la démocratie, et non comme la cerise sur le gâteau.

En tant que Socialistes et Démocrates au Parlement européen, nous voulons que tous vivent dans la dignité, et nous considérons l'égalité des genres comme la base de la démocratie, et non comme la cerise sur le gâteau.

L'égalité des genres et les droits des femmes sont des éléments indispensables et inséparables des droits humains. Par conséquent, ils constituent la base même et la finalité de l'État de droit aux niveaux national, européen et international, et sont les indicateurs les plus adéquats de la santé et de la résilience de nos démocraties. Par conséquent, l'égalité des genres n'est pas que pour les femmes, elle profite à tous les citoyens et à la société dans son ensemble, et nous ne pouvons y parvenir seulement avec les femmes et les filles, nous avons également besoin des hommes et des garçons pour y arriver. Nous faisons de la politique pour tous, nous célébrons la diversité et nous nous battons pour l'égalité, car aucun d'entre nous n'est libre tant que nous ne le sommes pas tous. L'autonomisation des femmes, la protection des droits des femmes et des activistes au sein de l'UE et en dehors de ses frontières sont pour nous une priorité.

Nous constatons un retour de manivelle brutal contre les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+ au sein de l'Union européenne et partout ailleurs dans le monde, un phénomène qui est clairement lié à la multiplication de groupes fondamentalistes et de droite transnationaux et bien financés. Ces acteurs bien organisés et opposés à l'égalité des genres cherchent à saper l'État de droit afin de promouvoir des hiérarchies sociales et politiques qui les avantagent. Il est essentiel de comprendre ce mouvement, ainsi que la menace qu'il constitue pour les droits des femmes et la communauté LGBTIQ+, comme une manifestation et un renforcement de tendances antidémocratiques plus larges. Nous n'accepterons aucun recul sur les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+.

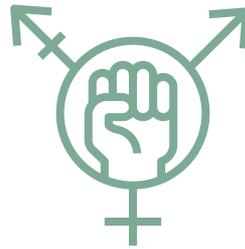


LA CHARTE EUROPÉENNE DES DROITS DES FEMMES

Nous appelons la Commission à présenter une Charte européenne des droits des femmes. Cette Charte fixe des normes uniformes à l'échelle de l'Europe pour les droits des femmes. Elle servira de guide en matière d'égalité des genres pour la mise en oeuvre de toutes les politiques de l'Union aux niveaux européen et national.

Nous ne pouvons pas revenir au siècle dernier. Nous nous engageons à préserver ce qui a été accompli et à militer en faveur d'une Union européenne égalitaire concernant le genre. D'après l'indice d'égalité des genres (Gender Equality Index), si nous continuons selon la trajectoire actuelle, nous ne parviendrons à l'égalité des genres au sein de l'UE que dans 60 ans environ. C'est pourquoi **nous appelons la Commission à présenter une Charte européenne des droits des femmes**. Cette Charte fixe des normes uniformes à l'échelle de l'Europe pour les droits des femmes, et servira de guide en matière d'égalité des genres pour la mise en œuvre de toutes les politiques de l'Union aux niveaux européen et national. Il s'agit d'un catalogue de droits fondamentaux, comme un accès universel à une éducation détaillée en matière de sexualité et de relations, à la contraception, à la santé reproductive et sexuelle, et des droits comprenant l'accès sûr et légal à l'avortement et aux normes périnatales européennes; mais également à l'égalité des salaires à travail égal et travail de valeur égale, et des propositions ambitieuses visant à autonomiser les femmes sur les plans politiques et économiques. Cette Charte garantira la standardisation des droits des femmes pour toutes les femmes et les filles, où qu'elles vivent au sein de l'UE. Elle réaffirme également l'engagement de l'Union à parvenir à l'égalité des genres et à garantir le respect et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles dans toute leur diversité, tout en empêchant tout obstacle à l'accès et à la jouissance de leurs droits.





BATTONS LES STÉRÉOTYPES ! UNE EUROPE SANS DISCRIMINATIONS

Une véritable égalité des genres adopte une approche intersectionnelle. Les femmes, dans toute leur diversité, font quotidiennement face à des obstacles divers et à des formes interconnectées de discrimination, ce qui renforce les préjugés de genre existants.

Les stéréotypes néfastes de genre, enracinés dans le système patriarcal, sont une des principales causes des inégalités de genre et entravent la réussite des droits des femmes, ce qui entraîne une dépendance économique des femmes, le fléau de la violence, des inégalités d'opportunité, une sous-représentation dans les domaines politiques et économiques, et des obstacles au respect de l'intégrité physique. Toutefois, ces stéréotypes limitent également les garçons et les hommes, car ils sont enracinés dans un fonctionnement patriarcal et une masculinité toxique.

Une véritable égalité des genres nécessite une approche intersectionnelle. Les femmes, dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de personnes LGBTIQ+, de femmes de couleur, réfugiées ou immigrantes, atteintes de handicap, âgées, issues de minorités ethniques, ou des femmes les plus vulnérables sur le plan économique, font quotidiennement face à des obstacles divers et à des formes interconnectées de discrimination, ce qui renforce les préjugés de genre existants.

Nous saluons les mesures prises par la Commission pour **criminaliser les discours haineux et les crimes de haine au sein de l'UE**, en intégrant la dimension de l'égalité des genres dans sa proposition. Nous appelons le Conseil à adopter enfin la **Directive horizontale anti-discrimination !**

L'UE est et doit rester une zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+ ! Nous exhortons la Commission à adopter des mesures concrètes pour **garantir la liberté de mouvement de toutes les familles. Nous appelons également les États membres à voter des lois reconnaissant les mariages et partenariats entre personnes de même sexe, ainsi qu'une reconnaissance à l'échelle de l'UE de la qualité de parent**, pour garantir le respect total du droit à la vie

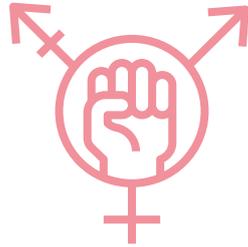
Il est crucial de s'attaquer à ces stéréotypes au sein des écoles pour renforcer l'éducation à la sexualité et aux relations et prévenir la violence au travers de programmes éducatifs sensibles au genre pour les garçons et les filles.

privée et à la vie familiale, sans discrimination. Nous demandons à la Commission de **soutenir des programmes de formation pour les forces de l'ordre et les autorités judiciaires**, ainsi que pour toutes les agences pertinentes de l'UE, pour empêcher et lutter contre toutes les pratiques discriminatoires et les crimes de haine. Nous exigeons que **les zones anti-LGBTIQ+ soient reconnues comme une violation de la liberté de mouvement et de résidence au sein de l'UE**. Nous demandons également que soit instaurée une convention internationale pour la protection des droits et des libertés des personnes LGBTIQ+, car il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument de ce type.

Les normes et les stéréotypes de genre néfastes ne sont pas innés. Par conséquent, nous devons faire de la prévention dès le plus jeune âge. Il est crucial de s'attaquer à ces stéréotypes au sein des écoles pour renforcer l'éducation à la sexualité et aux relations et prévenir la violence au travers de **programmes éducatifs sensibles au genre** pour les garçons et les filles.

Dans ce sens, un des projets dont il faudra tenir compte sera le nouvel **Espace européen de l'éducation**, dont l'un des axes principaux est consacré à l'inclusion et à l'égalité des genres. En réalisant cet Espace européen de l'éducation d'ici 2025, les systèmes éducatifs et de formation devront œuvrer à mieux développer la sensibilité au genre dans les processus éducatifs, lutter contre les stéréotypes et les discriminations liées au genre, et combler les écarts de rémunération dans les postes de direction.

Nous insistons sur le fait que les **campagnes d'éducation** doivent faire partie intégrante des mesures liées à l'égalité des genres proposées par la Commission. En outre, nous appelons la Commission à présenter une **Campagne annuelle de lutte contre les stéréotypes de genre**, axée chaque année sur un domaine de discrimination différent. Cette campagne devra avoir pour but de sensibiliser les personnes aux effets néfastes de ces stéréotypes, réfuter les mythes, et autonomiser les filles et les femmes pour qu'elles réalisent leur plein potentiel ; et pour que les garçons et les hommes se tiennent à leurs côtés et se détachent des rôles de genre néfastes et de la masculinité toxique.



MON CORPS, MES DROITS !

Les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) sont des droits humains fondamentaux, et leur réalisation est un élément essentiel de la dignité humaine, et un prérequis pour atteindre l'égalité des genres.

L'égalité des genres et les droits des femmes commencent par la liberté de choisir en ce qui concerne son corps et sa vie. L'intégrité corporelle et l'autonomie personnelle d'une personne doivent toujours être respectées !

Les décisions concernant l'activité sexuelle, le mariage, les enfants et la taille de la famille relèvent d'un choix personnel, indépendant et bien informé, qui ne devrait pas être fait sur la base du statut social ou économique. Personne ne devrait se voir contraint à une parentalité non souhaitée, ou se voir obligé de poursuivre une grossesse non désirée. Personne ne devrait mourir ou subir des interventions médicales forcées et coercitives pendant l'accouchement. Cela vaut également pour les viols correctifs, les mutilations et l'exploitation. Nous, les Socialistes et Démocrates, **condamnons fermement les pratiques telles que les mutilations génitales féminines (FGM), les mutilations génitales de personnes intersexe (MGI) et les mariages d'enfants précoces et forcés (MEPF). Nous condamnons également fermement les violences obstétriques et gynécologiques**, dont il a été montré qu'elles sont de plus en plus courantes pour les femmes partout en Europe.

Les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) sont des droits humains fondamentaux, et leur réalisation est un élément essentiel de la dignité humaine, **et un prérequis pour atteindre l'égalité des genres**. Tout le monde doit avoir accès à des informations, des ressources, des services et le soutien nécessaire pour jouir de ces droits tout au long de sa vie, sans discrimination, coercition, exploitation et violence. La culture du consentement doit devenir la norme.

Les chiffres montrent que criminaliser l'avortement n'entraîne pas une réduction du nombre d'avortements, cela force juste les femmes à recourir à des avortements clandestins au cours desquels elles risquent leur vie et leur santé, ou à se rendre à l'étranger pour celles qui en ont les moyens. C'est une violation des droits humains et une forme de violence fondée sur le genre ! Il n'y a que l'éducation et l'accès à une contraception masculine et féminine qui peuvent réduire le nombre de grossesses non désirées.



L'avortement est un droit et doit rester une décision libre à la demande d'une femme, de son plein gré, avec des informations impartiales et sans que le coût soit un facteur.

Nous **condamnons fermement le recul des DSSR** que nous constatons partout dans le monde, et dans certains États membres. Les Socialistes et Démocrates n'accepteront jamais que les opposants aux DSSR adoptent des mesures plus restrictives à l'égard de ces droits, ou exploitent l'intérêt national ou le changement démographique afin d'affaiblir les droits des femmes.

L'avortement est un droit et doit rester une décision libre à la demande d'une femme, de son plein gré, avec des informations impartiales et sans que le coût soit un facteur. Il ne saurait jamais être lié au refus des professionnels de santé en raison d'une prétendue clause de conscience, d'une consultation obligatoire, d'exigence bureaucratique ou d'une période d'attente. L'accès à un avortement sûr, légal et gratuit, et à une contraception gratuite, sûre et moderne n'est pas seulement une question de santé des femmes, c'est également une question centrale en matière de droits fondamentaux.

Nous exhortons tous les États membres de l'UE à **garantir l'accès universel à une éducation à la sexualité et aux relations appropriée à l'âge et fondées sur la science**, à une gamme de **méthodes contraceptives modernes**, de haute qualité, accessibles et abordables, à **des consultations de planning familial et à des informations sur la contraception**, à **des soins abortifs gratuits, sûrs et légaux**.

Nous demandons par conséquent que le droit à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux comme il l'est clairement indiqué dans la résolution du PE d'avril 2024

Nous exhortons tous les États membres de l'UE à garantir l'accès universel à une éducation à la sexualité et aux relations adaptée à l'âge et fondées sur la science, à une gamme de méthodes contraceptives modernes, de haute qualité, accessibles et abordables, à des consultations de planning familial et à des informations sur la contraception, à des soins abortifs gratuits, sûrs et légaux.

Une éducation approfondie à la sexualité et aux relations, adaptée à l'âge, sans jugement, abordant de manière critique les normes de genre et les dynamiques de pouvoir dans les relations, et informant les jeunes sur l'égalité des genres, le consentement et le respect des limites personnelles est particulièrement bénéfique pour les jeunes gens. C'est crucial pour développer leurs compétences afin de favoriser des relations saines, sûres et d'égal à égal, et c'est la base d'une société égalitaire sur le plan du genre.

Nous demandons à la Commission d'adopter des mesures concrètes pour protéger les DSSR, en commençant par la nomination d'un **Envoyé spécial de l'UE pour les Droits et la santé sexuels et reproductifs**, et l'ajout d'un **chapitre consacré à « l'état des lieux des DSSR » dans le Rapport annuel de l'UE sur les droits humains et la démocratie**. Nous appelons les gouvernements, les organisations de défense des droits des femmes, les activistes et autres entités à apporter une expertise narrative et en termes de capacité et de développement de campagne aux organisations de terrain se concentrant sur les DSSR au sein des États membres disposant de politiques restrictives en la matière, notamment ceux où cela est criminalisé.

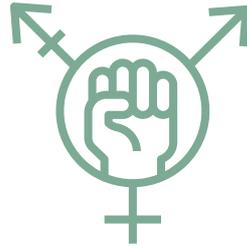
Le Parlement européen a adopté en juin 2021 **un rapport historique sur la situation des droits et de la santé reproductifs et sexuels au sein de l'UE, dans le cadre de la santé des femmes, à l'initiative du Groupe S&D qui en a également été le moteur**. Ce rapport constitue la position emblématique du Parlement européen sur les DSSR. Toutefois, le fait qu'un tiers du Parlement européen ait voté contre montre clairement que le combat pour les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes est loin d'être gagné, raison pour laquelle nous continuerons à nous battre.

Garantir l'intégrité physique est une des priorités de notre Groupe. La prostitution a des implications transfrontalières pour les femmes, leurs droits, et l'égalité des genres dans la société, et il faut par conséquent s'attaquer au problème au niveau européen, pour faire en sorte que toutes les femmes jouissent des mêmes droits et bénéficient de la même protection où qu'elles soient. Nous sommes donc très fiers qu'en juin 2023, **grâce à l'initiative des eurodéputés S&D, le rapport du Parlement sur la réglementation de la prostitution au sein de l'UE : implications transfrontalières et incidence sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes**, ait été adopté à une très claire majorité.

Garantir l'intégrité physique est une des priorités de notre Groupe. La prostitution a des implications transfrontalières pour les femmes, leurs droits, et l'égalité des genres dans la société, et il faut par conséquent s'attaquer au problème au niveau européen, pour faire en sorte que toutes les femmes jouissent des mêmes droits et bénéficient de la même protection où qu'elles soient.

Ce rapport prévoit l'adoption d'une approche européenne concernant la prostitution, au cœur de laquelle figurent les droits des femmes, la protection contre les violences et l'égalité des genres. Il appelle à la décriminalisation des personnes qui sont dans la prostitution et à la mise en place de davantage de services de soutien pour celles qui veulent en sortir. La demande de services sexuels doit être réduite de manière drastique en s'attaquant aux acheteurs et à tous ceux qui tirent profit de la prostitution d'autrui. Bien que le rapport reconnaisse l'existence d'une minorité de personnes qui indiquent pratiquer la prostitution de leur plein gré, il souligne également que la plupart des femmes soumises à la prostitution en sortiraient s'il existait une alternative raisonnable. Ce rapport est un signal de soutien fort envers les plus vulnérables de nos sociétés qui sont entraînées dans un système de violence et d'exploitation, et constitue un appel à l'adoption de mesures au niveau de l'UE pour mettre fin à un système qui ne profite qu'aux trafiquants d'êtres humains, aux proxénètes et aux acheteurs de services sexuels. Nous ne parviendrons pas à éradiquer complètement la prostitution. Toutefois, ce rapport marque une étape importante, et appelle à changer les lois afin de changer la société. Nous avons pour objectif de trouver une solution européenne à un problème européen qui a jusqu'à présent été ignoré. Tant qu'il sera socialement acceptable que des femmes soient vendues, nous ne parviendrons pas à une véritable égalité des genres. Nous devons par conséquent investir dans la prévention, l'éducation, et des programmes de sortie, ainsi qu'en de meilleures politiques sociales et d'immigration.

Dernier élément, mais non des moindres : nous voulons soulever la question de la **gestation pour autrui** ; le corps d'une femme n'est pas à vendre ni à louer. La gestation pour autrui accroît l'exposition des femmes à l'exploitation et au trafic d'êtres humains, et favorise la marchandisation des femmes et des enfants. Cela a un impact clair sur les droits des femmes et l'égalité des genres, et il y a des implications transfrontalières. **Nous demandons par conséquent que cette question soit traitée au niveau européen, en se concentrant sur les droits et les besoins des femmes.**



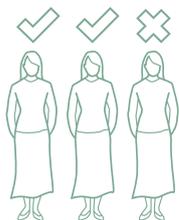
RENFORCER L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

65 millions



La pauvreté des femmes est le résultat des discriminations de toute une vie.

En Europe, plus de 65 millions de femmes vivent dans la pauvreté, contre 57 millions d'hommes, et la **pauvreté des femmes entraîne la pauvreté des enfants.**



1/3

Au sein de l'UE, les femmes sont un tiers à **ne pas avoir d'emploi rémunéré.**

Au sein de l'UE, une femme sur trois n'a pas d'emploi rémunéré, et les emplois à temps partiel sont dans leur grande majorité occupés par des femmes. Le travail des femmes a traditionnellement été sous-valorisé. La ségrégation, aussi bien horizontale que verticale, du marché du travail au sein de l'UE reste non négligeable, et les femmes sont sous-représentées dans les secteurs les plus lucratifs. Nous voulons combler les écarts liés au genre en matière d'emploi et de protection sociale, et réduire les écarts liés au genre en ce qui concerne les emplois à temps partiel et le recours involontaire aux emplois à temps partiel. Ce sont des étapes cruciales si nous voulons renforcer l'indépendance économique des femmes au sein d'une société européenne vieillissante. Le meilleur moyen de garantir des retraites sûres et adéquates pour les femmes est d'augmenter le taux global d'emploi et de proposer davantage d'emplois de qualité pour toutes les tranches d'âge, d'améliorer les conditions de travail et d'emploi, et d'engager les dépenses publiques nécessaires. Les stéréotypes de genre sont enracinés dans le système patriarcal et maintiennent les femmes dans un rôle subordonné au sein de la société. Ils contribuent aux discriminations et aux inégalités de rémunération qui entraînent une dépendance économique des femmes et la féminisation de la pauvreté. Afin de diminuer les écarts de salaire et de retraite, nous devons nous attaquer à diverses inégalités structurelles et interconnectées, au niveau du foyer, des organisations, et du marché du travail.

Au niveau du foyer, une répartition inégale des tâches non rémunérées entre les femmes et les hommes freine la participation égale des femmes à la population active et à la progression de carrière. Par conséquent, les femmes ont moins tendance à occuper des emplois prestigieux et lucratifs, mettent davantage leur carrière en pause, occupent plus souvent sans le vouloir des emplois à temps partiel, et sont surreprésentées dans les secteurs mal payés aux conditions de travail précaires. En outre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir le statut de parent isolé et à s'occuper de leurs enfants. Le double fardeau

Les femmes constituent la majorité des personnes gagnant le salaire minimum en Europe, et sont principalement celles qui touchent des salaires inférieurs au salaire minimum.



12%

Le taux d'emploi global des femmes est **inférieur** de près de 12 % à celui des hommes.



1/3

Parmi les femmes qui ont du travail, un tiers **travaille à temps partiel**, contre 8 % des hommes.

que constitue le fait de jongler entre le travail et les responsabilités familiales demeure principalement un problème pour les femmes. Quotidiennement, les femmes effectuent en moyenne plus de quatre heures de travail de soin non rémunéré. Qui plus est, dans le monde, les femmes représentent plus de 70 % de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé, y compris pour les personnes travaillant dans les institutions de soins. Les infirmières, les soignantes, les pharmaciennes, les nettoyeuses, les enseignantes, les caissières : ce sont essentiellement des femmes qui s'acquittent de ces tâches essentielles. Cela est systématiquement ignoré et sous-valorisé, ce qui entraîne la pauvreté au travail, tandis que les contributions économiques et sociales des femmes à notre santé et à notre bien-être ne sont souvent pas reconnues à leur juste valeur. Cela a été clairement souligné pendant la pandémie de Covid-19.

Nous, les Socialistes, exigeons que **les tâches et les responsabilités non rémunérées soient réparties de manière équitable** afin de **parvenir à un modèle dit « salaire égal - soin égal » au sein de la société**. Nous nous engageons fermement à avancer rapidement sur la mise en œuvre ambitieuse de la **Directive sur l'équilibre travail-vie personnelle de 2019**, et à développer plus avant des politiques en matière de soin favorisant des programmes égalitaires de congés parentaux et de soin. Nous voulons accélérer les efforts pour atteindre les **objectifs de Barcelone partout au sein de l'UE**, car une offre de services de garde d'enfants de qualité, accessibles et abordables est cruciale pour la participation des femmes sur le marché du travail.

Nous saluons par conséquent la **Stratégie européenne en matière de soins**, réclamée et adoptée grâce aux commissaires S&D Helena Dalli et Nicolas Schmit en 2022, qui est une étape importante dans le cadre du Pilier européen des droits sociaux. Toutefois, nous souhaitons la développer en un ambitieux Pacte européen du soin, bénéficiant d'instruments contraignants, une législation au niveau de l'UE avec des investissements publics adéquats visant à soutenir la transition vers une véritable économie du soin, et prévoyant des avantages sociaux pour les soignants formels et informels et les personnes dont ils prennent soin. Un tel Pacte européen du soin devra promouvoir des conditions de travail décentes et des salaires adéquats pour tous les soignants, qui sont principalement des femmes, afin de garantir des emplois de qualité qui augmentent l'attractivité du travail dans le secteur des soins. Nous continuerons à travailler avec la Commission pour garantir une approche sensible au genre concernant les soins, qui reconnaisse les soins comme un droit, et les valorise comme la pierre angulaire de notre société.



14,1%

Aujourd'hui, les **écarts de rémunération** sont toujours à 14,1 % au sein de l'UE. Celui-ci n'a baissé que **de manière marginale ces dernières années**, et entraîne un écart des retraites qui représente plus de deux fois l'écart des salaires, à près de 40 %.

L'utilisation croissante d'outils numériques à des fins professionnelles a eu pour résultat une culture du travail que l'on peut qualifier de « toujours connecté », « toujours en ligne » ou encore « disponible à la demande », ce qui peut avoir des effets néfastes pour les droits fondamentaux des travailleurs et le caractère équitable des conditions de travail. Cela comprend une rémunération équitable, la limitation de la durée de travail et un équilibre vie professionnelle-vie personnelle, la santé physique et mentale, et la sécurité et le bien-être au travail. Cela a également un effet négatif sur l'égalité des genres, en raison de son impact disproportionné sur les travailleurs ayant des responsabilités de soin, qui ont tendance à être des femmes. **Les Socialistes et Démocrates demandent par conséquent l'adoption d'une Directive sur le droit à la déconnexion**, ainsi qu'un cadre législatif visant à établir dans l'ensemble de l'Union des exigences minimum en matière de télétravail, afin que celui-ci n'affecte pas les conditions d'emploi des télétravailleurs, pour lesquels il existe de forts aspects liés au genre.

Au sein de l'UE, les femmes gagnent en moyenne 14,1 % de moins que leurs homologues masculins, et les écarts de salaire liés au genre ont pratiquement stagné au cours de la dernière décennie. Par conséquent, nous nous réjouissons de l'adoption récente de la **Directive sur la transparence des salaires, pour laquelle les eurodéputés S&D ont été en pointe depuis le départ**. Cette Directive oblige toutes les entreprises à divulguer des informations permettant aux personnes travaillant pour le même employeur de comparer leur salaire ; les entreprises comptant plus de 100 salariés devront trouver des solutions si les écarts de rémunération sont supérieurs à 5 % ; les recruteurs ne seront plus autorisés à demander aux candidats quel est leur salaire actuel. Les Socialistes et Démocrates ont obtenu l'adoption de dispositions fortes concernant les pénalités et les amendes en cas de non-respect, ce qui sera crucial pour faire en sorte que les entreprises prennent cette Directive au sérieux. Nous avons également renforcé le rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de cette Directive, et fait en sorte que le fardeau de la preuve contraire, dans les cas de discriminations salariales repose sur les entreprises et les employeurs. Nous avons insisté sur l'interdiction des clauses sur le secret des salaires, ce qui permet désormais à tous les travailleurs de partager des informations sur le plan interne comme externe concernant leur rémunération, pour défendre leur droit à un salaire égal. Cette Directive est une avancée importante pour briser les schémas d'inégalité de rémunération.

Nous aurions toutefois aimé, en tant que Socialistes et Démocrates, aller plus loin, et que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, soient couvertes par la Directive. Cela n'a pas été possible en raison de l'opposition des conservateurs et des libéraux. Nous nous battons pour cela dans une future révision de la Directive.

La transparence des salaires se focalise sur l'égalité de rémunération au sein d'un même secteur. Toutefois, la majeure partie des écarts de salaire est en réalité due aux disparités systémiques de rémunération entre les secteurs essentiellement féminins par rapport aux salaires pratiqués dans les secteurs à dominante masculine. Par conséquent, le Groupe S&D souhaite s'attaquer à la question du **salaire égal pour un « travail de valeur égale » dans l'ensemble des secteurs professionnels** afin d'arriver à une **rémunération plus équitable dans tous les secteurs.**

Nous appelons la Commission, les États membres et les partenaires sociaux à développer des lignes directrices qui permettront de définir et de comparer la valeur du travail ; et à mettre en place des outils et des critères d'évaluation du travail ne tenant pas compte du genre, comme l'éducation, les compétences, le niveau de responsabilité, ou la charge physique et psychologique, afin d'évaluer plus équitablement et de mieux rémunérer le travail dans les secteurs à prédominance féminine.

Il est également nécessaire que les conventions collectives abordent les discriminations en matière de rémunération, la sous-valorisation du travail principalement effectué par des femmes, et qu'elles garantissent la mise en œuvre de l'égalité des salaires. **Par ailleurs, nous souhaitons promouvoir le recours aux CV non genrés** afin d'éviter tout préjugé lié au genre dans le cadre des processus de recrutement des entreprises et les administrations publiques. **Nous invitons la Commission à proposer un « CV Europass » anonymisé.**





S'ATTAQUER AUX PRÉJUGÉS DE GENRE EN MATIÈRE FISCALE

Bien que de nombreux États membres excluent la taxe sur certains produits médicaux de base, les tampons et autres produits d'hygiène menstruelle sont soumis aux taxes de vente. Qui plus est, ils sont souvent considérés comme des articles « de luxe », et taxés en tant que tels.

Les politiques fiscales présentent des préjugés de genre, car la réglementation fiscale interagit avec les réalités socio-économiques. Bien que les États membres aient pour la plupart abrogé les mesures opérant explicitement une différence entre les hommes et les femmes, **des préjugés fiscaux implicites demeurent**. Cela signifie qu'une disposition s'applique en théorie à tous, mais qu'il existe en réalité des discriminations, car cette politique interagit avec des comportements-schémas de revenus qui affectent les genres différemment.

Les politiques fiscales européennes et nationales actuelles renforcent les écarts liés au genre (en matière d'emploi, de revenus, de travail non rémunéré, de retraite, de pauvreté, de fortune, etc.) en décourageant les femmes d'entrer et de rester sur le marché du travail, en particulier en cas de taxation conjointe, et reproduisent les rôles genrés traditionnels.

En outre, les schémas de consommation des femmes diffèrent de ceux des hommes, car celles-ci achètent davantage de biens et de services en vue de promouvoir la santé, l'éducation et la nutrition. En plus de toucher des revenus plus faibles, les femmes font face à une charge de TVA plus importante. Bien que de nombreux États membres excluent la taxe sur certains produits médicaux de base, les tampons et autres produits d'hygiène menstruelle sont soumis aux taxes de vente. Qui plus est, ils sont souvent considérés comme des articles « de luxe », et taxés en tant que tels. Cela montre à quel point les inégalités de genre sont profondément enracinées dans le système fiscal.

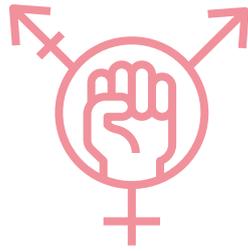


En tant que Socialistes, nous voulons souligner que la taxation individuelle est cruciale pour parvenir à une équité fiscale pour les femmes.

En tant que Socialistes, nous voulons souligner que **la taxation individuelle est cruciale pour parvenir à une équité fiscale pour les femmes**. Nous appelons les États membres à intégrer progressivement la taxation individuelle tout en assurant la préservation de l'ensemble des avantages financiers et autres liés à la parentalité dans les systèmes actuels de taxation conjointe. Nous demandons aux États membres de **prévoir des exemptions de TVA, des taux réduits et des taux zéro pour les biens ou services ayant des effets positifs pour la société, la santé et/ou l'environnement, conformément à la Directive sur la TVA européenne**.

Nous exhortons la Commission à **procéder de manière régulière à des évaluations d'impact des politiques fiscales**, en se concentrant sur les effets multiplicateurs et les préjugés implicites afin de faire en sorte qu'aucune discrimination directe ou indirecte ne soit présente dans les politiques fiscales de l'UE. Nous attendons de la Commission qu'elle **promeuve les meilleures pratiques en matière de politiques fiscales** qui tiennent compte de l'impact du genre et favorisent l'égalité des genres, et qu'elle intègre **une analyse sur le plan du genre dans son rapport annuel sur les tendances de la fiscalité dans l'Union européenne**.





REPRÉSENTATION À ÉGALITÉ DES FEMMES

30%

La proportion de femmes députées au sein des 27 États membres de l'UE est passée de 21 % à 30 %, avec d'importantes divergences nationales.

89%

Pourtant, 89 % des chefs d'État et de gouvernement restent des hommes, et moins d'un parti politique majeur sur cinq au sein de l'UE est dirigé par une femme. Dans le secteur privé, pratiquement les trois quarts des membres des conseils d'administration sont des hommes.

Les groupes à la composition diversifiée prennent des décisions plus appropriées, plus inclusives et plus durables. Seules des décisions qui tiennent compte des opinions de tous pourront ouvrir la voie à un avenir meilleur pour tous. Les femmes occupant des postes décisionnels sont par ailleurs des modèles importants pour les générations à venir, car les enfants doivent voir que les femmes sont à leur place à la table des décisions. Des inégalités majeures doivent encore être réglées en ce qui concerne **la prise de décisions en matière économique et politique**. Toutefois, il n'est pas uniquement question du nombre de femmes représentées, mais également des postes qu'elles occupent.

Par conséquent, nous appelons l'UE à donner l'exemple, et le Conseil à établir une **configuration du Conseil sur l'égalité et l'égalité des genres**, car l'UE a besoin d'une plateforme intergouvernementale d'échange sur l'égalité des genres et d'un forum formel pour les ministres responsables des questions d'égalité des genres, et d'égalité de manière générale.

En tant que Socialistes, nous voulons que les femmes soient représentées dans les décisions économiques et politiques, à égalité avec les hommes.

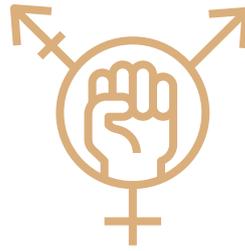
Par conséquent, nous demandons que soit favorisée une représentation plus équitable des femmes dans les processus de prise de décision, que ce soit en politique ou dans les conseils d'administration des entreprises, **grâce à des quotas, des sièges réservés, et à des scrutins proportionnels**, mais aussi en améliorant les cultures politiques et des entreprises ; en mettant en place des **codes de conduite** et en modifiant les **statuts des partis** pour faire de la sensibilisation à l'égalité des genres. **La sous-représentation des femmes en politique est un problème sérieux qui constitue un obstacle à une représentation démocratique équitable.**

Les femmes politiques, activistes et journalistes sont **la cible de violences**. Les violences politiques sont générées, et ont pour effet de les réduire au silence.

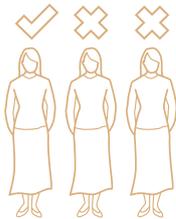
Les dernières données de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes confirment que **seules des mesures contraignantes permettent de changer la donne pour les femmes** : en partant d'un niveau similaire (13 %), **la proportion de femmes au sein des conseils d'administration a atteint 36,4 % dans les pays qui ont agi sur le plan législatif**, contre **30,3 % dans les pays ayant adopté des mesures non contraignantes**, et **seulement 16,6 % dans ceux qui n'ont rien fait du tout**.

En ce qui concerne la place des femmes en matière de prise de décision économique, la situation n'est pas meilleure, car aujourd'hui, seulement 30,6 % des membres des conseils d'administration des plus grandes entreprises cotées en Bourse de l'UE sont des femmes, avec des différences non négligeables d'un État membre à l'autre. Actuellement, seuls sept États membres ont adopté des législations contraignantes concernant le nombre de femmes au sein des conseils d'administration, neuf n'ont adopté aucune mesure du tout, et onze ne disposent que de mesures non contraignantes.

Nous sommes par conséquent heureux et fiers que la Directive sur la présence des femmes au sein des conseils d'administration ait enfin été adoptée en novembre 2022, après avoir été bloquée pendant une décennie par les gouvernements conservateurs, et grâce à nos appels répétés et aux négociations menées par notre Groupe en faveur de cette législation emblématique. **Le Groupe S&D a fixé au cours des négociations des objectifs contraignants afin d'améliorer l'équilibre des genres au sein des conseils d'administration des entreprises en Europe**. Cette Directive introduit une procédure ouverte et transparente pour garantir la présence d'au moins 40 % de femmes au sein des conseils non exécutifs des entreprises européennes d'ici 2026, en introduisant des quotas aussi bien pour les conseils exécutifs que non exécutifs, avec une exigence minimale de 33 %. Les États membres ont mis en place un système de pénalités pour les entreprises qui ne se conforment pas à la nouvelle législation, et une liste a été établie pour indiquer clairement quelles sont les entreprises qui respectent les objectifs. Ceci constitue un très grand succès, non seulement pour les Socialistes et Démocrates, mais aussi pour les entreprises européennes, car les entreprises qui réussissent le mieux sont celles qui ont les conseils d'administration les plus inclusifs. Il appartient désormais aux États membres de mettre en œuvre cette Directive. Les eurodéputés S&D y veilleront de très près au cours du prochain mandat.



METTRE UN TERME AU CYCLE DE LA VIOLENCE



1/3

Au sein de l'Union européenne, une femme âgée de plus de 15 ans sur trois (ce qui représente 62 millions de femmes) a subi des violences physiques et/ou sexuelles.



55%

Une femme sur deux (55 %) a été victime de harcèlement sexuel.

Harcèlement, cyberharcèlement, féminicides, discours de haine sexistes, violences commises par les partenaires intimes, agressions, divulgation d'images intimes, contrainte reproductive et refus d'avortement sûr et légal, violences sexuelles, viols, violences psychologiques : trop, c'est trop !

Les violences contre les femmes et les filles sont l'une des violations les plus répandues des droits fondamentaux. Il est temps d'agir !

Grâce à la pression continue exercée par le Groupe S&D, l'UE a enfin ratifié la Convention d'Istanbul, l'instrument international le plus exhaustif et contraignant en matière de droits humains, pour lutter, empêcher et poursuivre les actes de violence contre les femmes.

La lutte contre les violences fondées sur le genre a toujours été au cœur de notre travail, **et notre combat de longue haleine en faveur d'une Directive exhaustive luttant contre les violences faites aux femmes a enfin porté ses fruits.** En 2022, la Commission européenne, sous la direction de la Commissaire S&D Helena Dalli, a finalement présenté le premier texte législatif visant à lutter contre la violence basée sur le genre (VBG), y compris la violence sexuelle (VSBG), au niveau européen : une Directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été adoptée en avril 2024. Cette loi adopte une approche globale pour lutter contre la VBG comprenant prévention, protection et poursuites. A l'origine, elle proposait six crimes qui seraient identifiés au niveau de l'Union, et donc poursuivis et définis uniformément dans tous les pays de l'UE. Malheureusement, le Conseil s'est opposé à l'inclusion du crime de viol fondé sur l'absence de consentement tel que défini dans la Convention d'Istanbul. La priorité essentielle du Groupe S&D était d'avoir, dans cette directive, une définition du viol basée



38%

des féminicides sont commis par des partenaires intimes.

1/3

Dans le monde, près d'un tiers des femmes entre 15 et 49 ans ont connu une relation où elles ont indiqué avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leurs partenaires intimes.



Le monde numérique n'est pas non plus un endroit sûr pour les femmes. Au sein de l'UE, une femme sur 10 âgée de plus de 15 ans a déjà été victime de harcèlement sexuel via des outils numériques.

sur le consentement, car au-delà de la garantie d'un meilleur accès à la justice pour les survivantes de viol, elle impliquait également des changements d'attitude dans les sociétés qui contribueraient au bout du compte à prévenir toutes relations sexuelles basées sur violence. Nous nous battons dans ce sens lors de la future révision de la directive. La directive VBG inclut la criminalisation de la cybercriminalité et des mutilations génitales féminines. Elle contient des dispositions visant à prévenir la réapparition de la violence grâce à la sensibilisation et à l'éducation, en se concentrant sur le consentement, les limites et la responsabilité de tous dans les efforts visant à mettre fin à la violence sexiste. Dans la future révision, il faudra également établir des lignes directrices et une formation pour les juges, les procureurs, la police, les avocats et toute autorité confrontés aux victimes de VSBG, ainsi que des dispositions prévoyant une aide juridique gratuite.

Toutefois, notre combat ne s'arrête pas là. On ne peut nier que les violences fondées sur le genre sont des crimes graves ; il est temps de les traiter comme tels. Nous exhortons la Commission européenne à remplir les objectifs fixés par la Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, et à **présenter une proposition de décision du Conseil visant à identifier les violences fondées sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité inscrit à l'article 83(1) du TFUE. Cette mesure est la seule qui nous permettra de lutter contre toutes les formes de violences fondées sur le genre au niveau de l'UE**, car les propositions actuelles pour la Directive ne comprennent que les crimes qui correspondent à la base juridique existante.

Nous, les socialistes, appelons la Commission et les États membres à collecter et à mettre à disposition toutes les données différenciées par genre concernant toutes les formes de violences fondées sur le genre, en coopération avec Eurostat, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. **Nous demandons à la Commission de développer un protocole européen sur les violences contre les femmes en temps de crise et d'urgence** afin d'empêcher les violences contre les femmes et de soutenir les victimes en leur apportant une protection essentielle, au travers notamment de lignes téléphoniques d'assistance, de logements publics sûrs, et de services de santé.





LA PERSPECTIVE DU GENRE FAVORISE UN AVENIR PLUS VERT

Nous devons faire plus pour nous assurer que les femmes pourront bénéficier des opportunités créées par la transition verte.

L'urgence climatique et les inégalités de genre vont de pair, car les inégalités systémiques causent et perpétuent la crise climatique, mais aussi les discriminations contre les femmes. **Les femmes et les filles sont de puissants acteurs du changement**, et doivent être représentées à égalité dans les processus politiques de prise de décision et les industries vitales pour la transition verte.

Les politiques du paquet Fit for 55 doivent être conçues et mises en œuvre avec une dimension sociale et de genre claire. Les initiatives de rénovation et d'innovation, dont la transition verte a besoin, nécessiteront une implication forte des travailleurs, la création d'emplois de qualité, et les femmes devraient être impliquées dans tous ces aspects.

Dans le domaine de la transition vers les énergies vertes, développer une politique énergétique plus équitable sur le plan du genre doit être une priorité, car les femmes et les hommes connaissent de façon différente la pauvreté énergétique, et n'en sont pas affectés de la même façon en raison des différences de revenus, des conditions de logement, des responsabilités de soin, et de l'âge. L'accès abordable à l'électricité et au chauffage devrait être garanti pour les foyers à faibles revenus, et en particulier pour les femmes seules et les mères célibataires. Qui plus est, nous devons faire plus pour nous assurer que les femmes pourront bénéficier des opportunités créées par la transition verte. Par exemple, en réduisant les écarts d'emploi et de formation dans le secteur des énergies renouvelables. L'accès à la formation et au développement de compétences, et le soutien aux femmes suivant une formation et une carrière dans le domaine des sciences (STEM), sont absolument cruciaux.

Nous insistons sur le droit à des lieux de travail sûrs et attrayants dans le secteur des transports, dans lesquels aucun travailleur ne serait exposé à des violences ou au harcèlement sexuel. Nous exhortons les parties prenantes à promouvoir les normes établies dans la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement et à mettre en oeuvre sans plus tarder une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences et du harcèlement sur le lieu de travail.

Les femmes sont également vitales dans la conception de politiques de mobilité intelligentes. Actuellement, la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des solutions de transport et de mobilité ne tiennent pas compte du genre, et reproduisent les préjugés, les normes et les inégalités de genre qui existent dans la société, en raison du manque de représentation des femmes dans ce secteur. Pour cette raison, **nous appelons la Commission à intégrer la dimension de genre à l'ensemble des législations, politiques, programmes et actions relatifs aux transports, et à inclure des critères de genre et d'équilibre vie professionnelle-vie personnelle dans la conception et la planification de la mobilité.** Nous insistons sur le droit à des lieux de travail sûrs et attrayants dans le secteur des transports, dans lesquels aucun travailleur ne serait exposé à des violences ou au harcèlement sexuel, où leur santé et leur sécurité au travail est garantie, y compris l'accès à des installations sanitaires décentes, des outils et des équipements appropriés, notamment les vêtements de travail, et offrant un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

À cet égard, **nous exhortons les parties prenantes à promouvoir les normes établies dans la Convention n°190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement et à mettre en œuvre sans plus tarder une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences et du harcèlement sur le lieu de travail.**

Bien que les femmes représentent 51 % de la population mondiale, leur expérience de l'environnement n'a pas généré beaucoup d'intérêt par le passé, et les espaces et structures de participation n'ont pas été créés pour permettre aux femmes d'être représentées à égalité ni de mettre leurs connaissances au service des territoires et les villes où nous vivons. Pour cette raison, nous avons besoin d'une **planification urbaine sensible au genre** qui prévoit une participation plus active des femmes dans les processus de prise de décision, de diagnostic, de transformation et de conception urbaine. La participation aide à donner plus de visibilité aux questions qui concernent le plus les femmes et à promouvoir une meilleure compréhension des relations entre des problèmes tels que la sécurité, l'accessibilité, et la mobilité, qui façonnent la vie quotidienne des femmes. La mise en œuvre de la **Nouvelle charte de Leipzig** doit s'attaquer à ce problème. De même, les initiatives visant à améliorer la qualité des espaces et des villes où nous vivons, comme le Nouveau Bauhaus européen (NBE), doivent intégrer une perspective de genre.

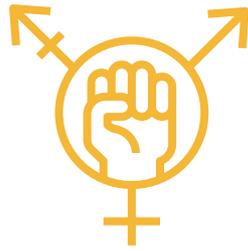
Nous, les S&D, nous sommes assurés que cet aspect soit inclus dans les objectifs à long terme du NBE.



L'égalité de genre ainsi que les principes de non discrimination devraient être partie intégrante de la préparation, mise en oeuvre et évaluation des interventions dans le cadre de la PAC.

Un accent particulier doit être mis sur la promotion de la participation des femmes dans le développement socio-économique **des zones rurales**. Le travail fourni par les femmes, principalement en tant que membres des familles d'agriculteurs, n'est pas reconnu à égalité, ce qui affecte l'indépendance économique des femmes.

Le Règlement relatif à la PAC devrait aider à garantir que le travail fourni par les femmes sera plus visible, mieux apprécié, et entrera en compte dans les objectifs spécifiques devant être proposés par les États membres dans leurs plans stratégiques. Nous demandons des actions axées sur la promotion d'une plus grande inclusion des femmes dans l'économie rurale, au travers de l'implication des femmes dans des actions de transfert de connaissances et d'informations, des services de conseil, l'investissement dans des actifs physiques, le lancement et le développement d'activités agricoles et rurales, la coopération et l'installation de technologies numériques.

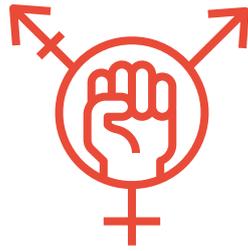


UNE TRANSITION NUMÉRIQUE SENSIBLE AU GENRE

L'importance de ces thématiques et des emplois s'y référant est croissante et nous devons nous assurer que les femmes ne soient pas laissées de côté ou exclues de la société ni aujourd'hui ni demain.

On estime à 8 millions le nombre des spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de l'UE, mais seulement 17 % d'entre eux sont des femmes. Dans le monde, seuls 22 % des professionnels du domaine de l'intelligence artificielle (IA) sont des femmes. L'importance de ces sujets et des emplois qui y sont liés ne cesse de croître, et nous devons faire en sorte que les femmes ne soient pas délaissées. **L'intégration de la dimension de genre dans les programmes et politiques d'éducation au numérique**, au travers de la création d'espaces sûrs dans lesquels les filles peuvent apprendre, de la sensibilisation des parents et des enseignants aux stéréotypes de genre, et de la présentation de modèles féminins positifs, est la première étape qui permettra de combler la fracture numérique entre les genres, et de s'attaquer au phénomène dit du « tuyau percé » (leaky pipe phenomenon) dans le domaine de l'éducation au numérique. Nous avons besoin de **campagnes d'apprentissage tout au long de la vie à l'échelle de l'UE destinées aux femmes** pour renforcer les aptitudes numériques.

Par conséquent, **nous appelons la Commission à promouvoir l'égalité des genres au sein des entreprises des TIC et des secteurs connexes**, y compris en finançant des projets dirigés par des femmes dans le secteur du numérique, et via la promotion d'un nombre minimum de chercheuses participant à des projets liés aux TIC. Par ailleurs, la numérisation exige que nous mettions en place **un cadre réglementaire solide pour les plateformes en ligne**, qui façonnent la manière dont nos sociétés communiquent et reçoivent des informations. Il est indispensable de faire en sorte que les plateformes de réseaux sociaux n'emploient pas des pratiques discriminatoires, qu'elles ne promeuvent pas l'exploitation et l'exclusion, qui affectent de manière négative les femmes en particulier. Il est tout aussi important de mettre en place des protections solides pour les algorithmes fonctionnant grâce aux systèmes d'IA afin d'éviter tout préjugés de genre dans leurs domaines d'application.



UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE

La nécessité d'une politique étrangère féministe est clairement démontrée et pas seulement par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Les femmes ukrainiennes font face à des risques disproportionnés, comprenant sans s'y limiter les violences sexuelles et fondées sur le genre en tant qu'arme de guerre et le risque de trafic d'êtres humains en vue de leur exploitation sexuelle.

La politique étrangère et de sécurité de l'UE doit être féministe, et avoir parmi ses objectifs primordiaux le respect des droits des femmes et l'accomplissement de l'égalité des genres. La représentation à égalité des femmes et des filles dans les actions de politique étrangère est cruciale, car les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée par les violences, la pauvreté, les conflits armés, et l'impact des urgences climatiques, sanitaires et autres. La participation significative des femmes et des filles à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits contribue à accroître la durabilité et la réussite des efforts de paix et la résilience des communautés locales. La protection et le soutien des femmes activistes, éducatrices et dirigeantes dans les zones de conflit doivent être une priorité pour toutes les stratégies européennes de réponse aux conflits.

Il est clairement établi qu'une politique étrangère féministe est nécessaire et pas seulement dans la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Les femmes ukrainiennes font face à des risques disproportionnés, comprenant sans s'y limiter les violences sexuelles et fondées sur le genre en tant qu'arme de guerre dans ce conflit et le risque de trafic d'êtres humains en vue de leur exploitation sexuelle. L'accès des femmes aux DSSR, y compris à des soins abortifs sûrs et légaux en temps de crise, ne doit jamais être compromis, comme c'est le cas actuellement dans certains États membres de l'UE. Notamment, les femmes ukrainiennes participent non seulement activement aux combats mais elles apportent également un soutien crucial et forment une deuxième ligne de défense. Une représentation significative et égale des femmes est par conséquent la clé pour bâtir une société plus résiliente.



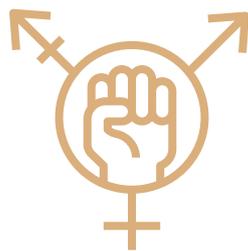
La politique étrangère et de sécurité européenne se doit d'être féministe. Et la réalisation des droits des femmes et de l'égalité des genres en est l'un des objectifs globaux.

L'UE doit mener par l'exemple en garantissant une représentation égale des femmes aux postes clés au sein du Service européen d'action extérieure (SEAE), des services pertinents de la Commission, des agences européennes travaillant en dehors de l'UE, et des délégations. **Nous encourageons fortement une participation renforcée des femmes appartenant aux communautés affectées** dans ces structures afin de garantir une représentation directe et pour favoriser la capacité de ses institutions à prendre les mesures les plus efficaces possibles.

Nous saluons le troisième plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III), mais nous maintenons là encore que **85 % de toutes les nouvelles actions externes devront intégrer le genre comme objectif significatif ou principal, et que 20 % de l'aide officielle au développement dans chaque pays devraient être alloués à des programmes qui ont parmi leurs principaux objectifs l'égalité des genres. Nous insistons sur la mise en œuvre systématique d'analyses de genre rigoureuses, la collecte de données ventilée par genre, la budgétisation en fonction du genre et les études d'impact lié au genre afin d'informer la conception de tous les financements externes de l'UE et des États membres de l'UE, ainsi que leur engagement dans les dialogues politiques.** Nous devons investir dans les connaissances, les ressources et l'expertise interne en matière d'égalité des genres au sein des délégations de l'UE pour pouvoir mettre en œuvre de manière adéquate le plan GAP III.

Nous avons besoin d'une **politique migratoire féministe, qui tienne compte des besoins des migrantes et, des femmes et des filles demandant l'asile, ainsi que** de leurs droits fondamentaux en adoptant enfin un cadre exhaustif en matière de migration et d'asile portant spécifiquement sur leurs expériences. L'Europe forteresse doit servir à protéger les gens et leurs droits, pas à les empêcher d'entrer.





DES POLITIQUES QUI FONCTIONNENT POUR LES FEMMES

Nous, les Socialistes au Parlement européen, voulons qu'une perspective d'égalité des genres soit intégrée à tous les niveaux des politiques, programmes et projets.

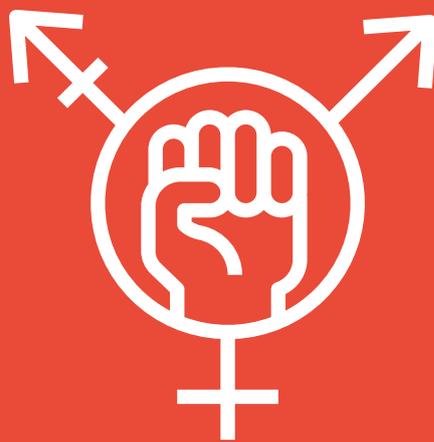
Les discussions qui ont précédé démontrent clairement que la question du genre est partout. Par conséquent, atteindre l'égalité des genres ne sera possible qu'en mettant en œuvre une approche transversale qui s'intègre dans tous les domaines de la société. Les outils acceptés globalement dans ce but sont **l'intégration de la dimension de genre** et la **budgetisation de genre**.

Nous, les socialistes au Parlement européen, voulons qu'une **perspective d'égalité des genres soit intégrée à tous les niveaux des politiques, programmes et projets**. Les femmes et les hommes ont des besoins différents, des conditions et des circonstances de vie différentes, et une inégalité d'accès au (et de contrôle sur le) pouvoir, aux ressources, aux droits humains et aux institutions ainsi qu'au système judiciaire. Les situations personnelles des femmes et des hommes diffèrent en outre largement en fonction du pays, de la région, du statut économique, de l'âge, de l'origine ethnique ou sociale, du handicap, ou d'autres facteurs. **L'intégration de la dimension de genre implique de tenir compte de ces différences lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, programmes et projets, afin que ceux-ci bénéficient aussi bien aux femmes qu'aux hommes, et n'accroissent pas les inégalités, mais favorisent au contraire l'égalité des genres**. Celle-ci devrait également être intégrée dans des domaines qui ne semblent pas à première vue être pertinents sur le plan du genre, comme la fiscalité, le commerce, la conception des mobilités et, comme nous l'avons montré précédemment, la transition verte. L'intégration de la dimension de genre nous montre les inégalités et préjugés de genre cachés.



L'intégration de la dimension de genre doit être complétée par une **budgetisation de genre : l'application de la dimension de genre au processus budgétaire**. Nous voulons que l'évaluation des budgets sur le plan du genre devienne la norme. La perspective de genre doit être intégrée à tous les niveaux du processus budgétaire, et les recettes et les dépenses doivent être restructurées afin de contribuer à **atteindre les objectifs d'égalité des genres**. La Commission européenne doit faire en sorte que la budgetisation de genre soit appliquée au budget de l'UE dans son ensemble et que les recommandations de la Cour des comptes européenne soient intégralement mises en œuvre, y compris dans l'examen de mi-parcours de l'actuel Cadre financier pluriannuel et la mise en œuvre de la Facilité pour la reprise et la résilience.





Groupe de l'Alliance Progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

